

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE REIMS

☎ : 03 26 03 10 41
Fax : 03 26 03 04 22

COMMUNE DE SAINT-THIERRY
51220 SAINT-THIERRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le 13 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, ANDRE, CAMUS, GETTEN, MARTINET, MESTRUDE,
Mmes BLAS, LADIESSE, VATAT,
formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s :

MM. BARON, CHAPPUTE., CHAPPUT X., HATTERER
Mme JANOT,

M. MARTINET est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **Compte de gestion,**
- **Compte administratif,**
- **Document d'information Communal sur les Risques Majeurs,**
- **Planning élections,**
- **Entretien véhicules,**
- **Arrêté limites d'agglomération,**
- **Informations diverses.**

1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 11 février 2020 :

Approuvé à l'unanimité des présents.

2°/ Compte de gestion : (délibération n°2020 03 02)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°/ Compte administratif : (délibération n°2020_03_01)

Pour la présentation du compte administratif 2019, le maire Monsieur LEMAIRE Antoine, quitte la salle. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BLAS, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats 2019	379 484,59 €	430 385,43 €	50 900,84 €
	Résultats antérieurs		55 448,71 €	55 448,71 €
	Résultats à affecter			106 349,55 €
Section d'investissement	Résultat 2019	63 026,57 €	55 155,93 €	-7 870,64 €
	Résultats antérieurs	- 40 717,89 €		-40 717,89 €
	Résultats à affecter			-48 588,53 €
TOTAL				57 761,02 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	0	0	0
Reprise cumulée (y compris les restes à réaliser)				-48 588,53 €
REPRISE ANTICIPEE	Prévision d'affectation en réserves (1068)			48 589,00 €
	Report au BP 2020 en fonctionnement recettes (R002)			57 761,00 €
	Report au BP 2020 en investissement dépenses (D001)			- 48 589,00 €

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération),
4. arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

4°/ Document d'information Communal sur les Risques Majeurs :

Présentation du document par Régis Camus

5°/ Planning élections :

Tous les créneaux sont pourvus avec un minimum de 3 élus par tranches horaires. Le bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00, le dépouillement aura lieu dès la fermeture du bureau de vote.

Règles et gestes barrières mis en place dus au coronavirus :

- mise à disposition de gel,
- désinfection du bureau de vote la veille,
- limitation à 4 électeurs simultanés dans la salle,
- file d'attente extérieure,
- possédons un numéro d'urgence,
- contactons la sous-préfecture pour organisation du dépouillement.

5°/ Entretien des véhicules :

Sont concernés le Partner et le petit tracteur.

- Le Partner => ne passe pas le contrôle technique, les frais de remise en état sont estimés à 700 €,
- Le tracteur => les frais de réparations sont estimés à environ 2 500 €. Une décision sera à envisager.

6°/ Arrêté limites d'agglomération :

Refusons l'arrêté, le plan n'est pas suffisamment clair pour envisager une décision.

Informations diverses :

Club Notre Plaisir => 75 adhérents et cotisation à la hausse. Monsieur le Maire a assisté à la dernière réunion.

Après un tour de table la séance est levée à 20h45.

A. LEMAIRE	F. ANDRE	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT Abs	X. CHAPPUT Abs	F. GETTEN	C. HATTERER Abs	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE	C. SARTORE	C. VATAT	